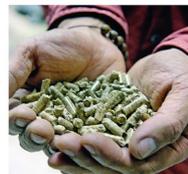


# Plan climat air énergie territorial

*L'outil stratégique et opérationnel  
pour structurer sa démarche*

Yohann PAMELLE, DREAL PACA  
17 avril 2018



# Agir ensemble : Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble

- **Un cadre pour la planification territoriale (Loi TECV du 17 août 2015, art. 188)**

- Le Schéma régional climat air énergie est complété par un Plan régional d'efficacité énergétique
- Les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) sont réalisés uniquement au niveau intercommunal, avec un objectif de couvrir tout le territoire. Ils intègrent désormais la composante qualité de l'air → PCAET

- **Les EPCI comme coordinateurs de la transition énergétique de leur territoire : Mobilisation et implication de tous les acteurs**

- L'article L. 2224-34 du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :

« Les établissements publics de coopération intercommunale (...) lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

# Gouvernance régionale pour la transition énergétique

- Des objectifs fixés dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE devenant SRADDET)
- Territorialisation des objectifs du SRCAE
- Observatoire Régional Énergie Climat Air : centre de ressources, études et données disponibles, AirPACA expert technique et statistique
- Accompagnement : Conférence régionale pour la transition énergétique, réseau des collectivités PACA climat, GT PCAET au sein du réseau Transition énergétique de l'Etat
- Financements : Etat, Région, ADEME, Caisse des dépôts et consignations

- Contribution à l'atteinte des objectifs nationaux par une réponse territoriale
- Le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire
- Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle
- Obligation réglementaire mais surtout une opportunité de développement économique et d'amélioration du cadre de vie dans un contexte de changement climatique

- Le nouveau cadre des PCAET :
  - Projet territorial de développement durable
  - Plusieurs axes d'action :

RÉDUCTION DES  
ÉMISSIONS DE GES

ADAPTATION AU  
CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

STOCKAGE DU CO2

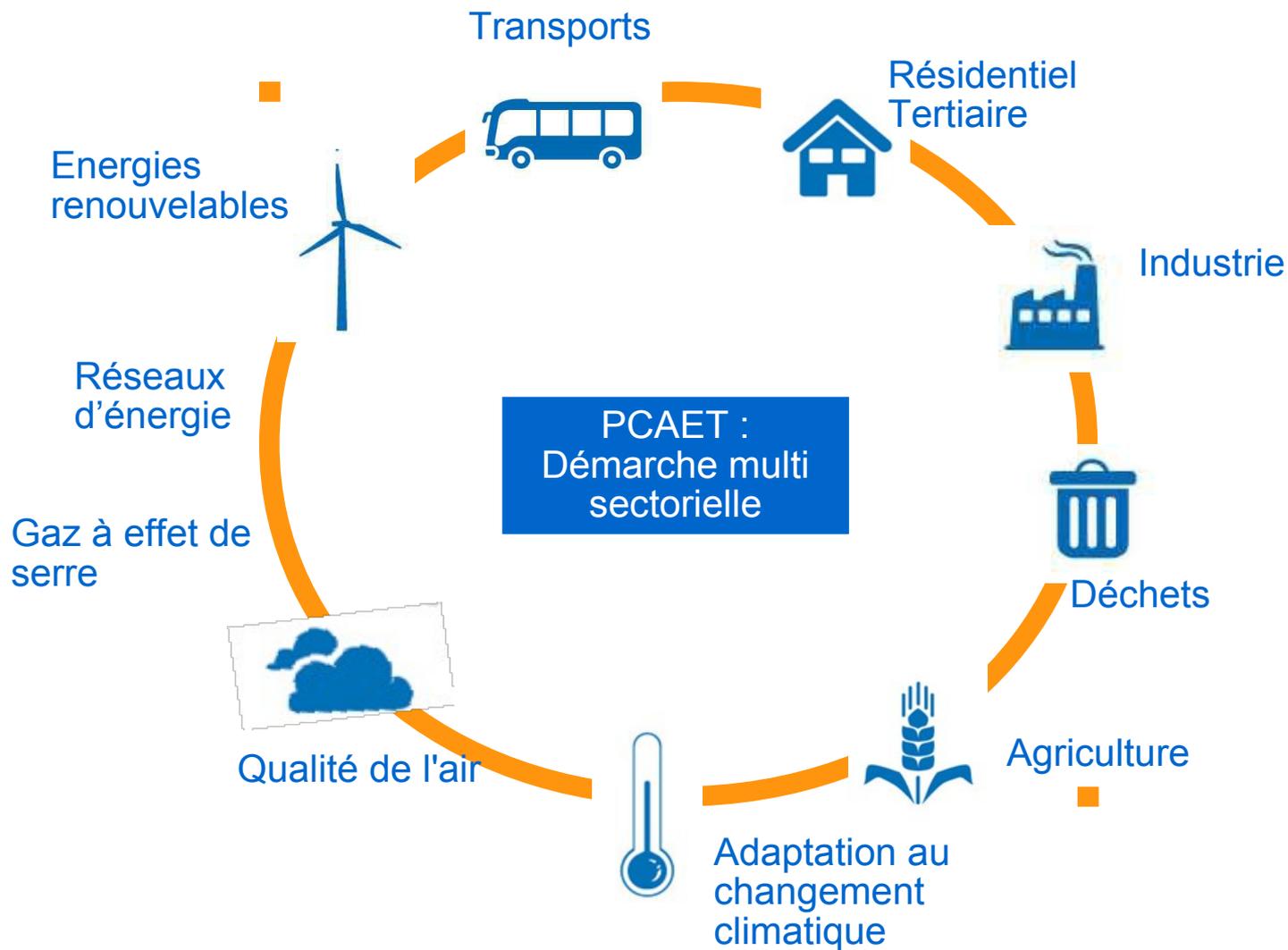
QUALITÉ DE L'AIR

MAÎTRISE DE LA  
CONSOMMATION  
D'ÉNERGIE

ÉVOLUTION  
COORDONNÉE DES  
RÉSEAUX  
ÉNERGÉTIQUES

DÉVELOPPEMENT  
DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES

# Une approche intégrée



- Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial
- Il précise le contenu, les modalités d'élaboration et de mise à jour des nouveaux plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).
- Le PCAET comprend :  
(art. R. 229-51 du Code de l'environnement).



- Le PCAET est soumis à évaluation environnementale

Les outils disponibles :

- Porter à connaissance de l'Etat lors du lancement de la démarche
- Une plaquette expose l'essentiel à connaître

[http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ademe\\_medde\\_essentiel\\_pcaet\\_2016.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ademe_medde_essentiel_pcaet_2016.pdf)

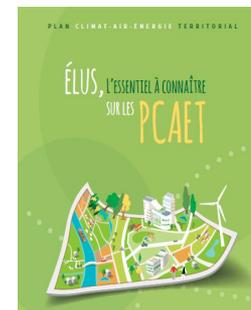
- Un guide d'élaboration du plan climat-air-énergie territorial, « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre », élaboré par l'ADEME est disponible

[http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/web-ademe\\_medde\\_guide\\_pcaet2016-planches.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/web-ademe_medde_guide_pcaet2016-planches.pdf)

- Un site national “centre de ressources” pour le dépôt :  
<http://www.territoires-climat.ademe.fr/>

Le financement

- Allègement des dépenses, ressources financières des énergies renouvelables, coût de l'inaction
- Dispositifs existants : Fond Chaleur, Certificats d'économie d'énergie (CEE), tarifs de rachat des Energies renouvelables, crédits d'impôts



- Le Plan Climat Air Energie Territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire pour la collectivité
- Son rôle fédérateur de l'ensemble des démarches en fait la clé de voûte d'intégration des priorités des collectivités (énergie, climat, air, déchets, transports, risques, biodiversité, eau, paysages, aménagement et urbanisme...)
- Implication forte de l'ensemble des acteurs : communes, entreprises, associations, particuliers
- Opportunité de développement économique et d'amélioration du cadre de vie

# Merci de votre attention

- Questions - Réponses
  
- Pour en savoir plus :
  - [Sarah.aramis@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Sarah.aramis@developpement-durable.gouv.fr)
  - [Yohann.pamelle@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Yohann.pamelle@developpement-durable.gouv.fr)
  - **Site internet MTES** : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>
  - Site de la DREAL :  
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/demarches-territoriales-1896.html>